



**COMPTE-RENDU**  
**de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Mercredi 20 décembre 2017**

L'an deux mille dix-sept et le vingt décembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle de la Mairie Les Plans, sous la présidence de Monsieur BARONI Gérard, Maire.

Neuf élus étaient présents ou représentés.

Après l'approbation du Procès-Verbal de la séance précédente et désignation à l'unanimité du secrétaire de séance, Éric GRAVIL, Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour.

Monsieur le Maire précise que les travaux de mise en conformité PMR de la mairie concernent la maçonnerie mais aussi la plomberie et l'électricité.

Le choix de l'entreprise de Plomberie n'étant pas inscrit sur la convocation, Monsieur le Maire demande son inscription à l'ordre du jour.

Il demande l'urgence et l'inscription du choix de l'entreprise de plomberie. Les deux demandes sont votées à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

**Ordre du jour :**

- Travaux de mise en conformité des bâtiments communaux pour accessibilité PMR : Maçonnerie-Choix de l'entreprise.
- Travaux de mise en conformité des bâtiments communaux pour accessibilité PMR : Electricité-Choix de l'entreprise.
- Travaux de mise en conformité des bâtiments communaux pour accessibilité PMR : Plomberie-Choix de l'entreprise.
- Travaux d'aménagement du nouveau cimetière- Choix de l'entreprise.
- Questions diverses.

**1/ TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES BATIMENTS COMMUNAUX POUR ACCESSIBILITE PMR : CHOIX DE L'ENTREPRISE DE MACONNERIE.**

Monsieur le Maire présente le cahier des charges et le probable calendrier de réalisation des travaux.

Mme CAUSSE Ghislaine, Première Adjointe, indique que nous avons reçu trois devis.

SARL BENEZET Fils de Navacelles : Devis de 11 227,90 € HT

ROUSSON CONSTRUCTION de Salindres : Devis de 11 773,52 € HT

SARL CELLIER GREGORY BTP ou CG-BTP de Branoux les Taillades : Devis de 12 515,00€ HT

**Après délibération, le Conseil Municipal retient, à l'unanimité, l'offre économiquement la plus avantageuse pour le devis de Maçonnerie : L'entreprise SARL BENEZET Fils de Navacelles pour le montant de 11 227,90 € HT.**



**2/ TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES BATIMENTS COMMUNAUX POUR ACCESSIBILITE PMR : CHOIX DE L'ENTREPRISE D'ELECTRICITE.**

Monsieur le Maire présente le cahier des charges et le probable calendrier de réalisation des travaux. Après débat sur le cahier des charges retenu il est convenu d'enlever le poste de « Vidéo Phone spécial accessibilité ». Les conseillers municipaux installeront une simple sonnette avec accès au secrétariat. Mme CAUSSE Ghislaine, Première Adjointe, indique que nous avons reçu trois devis.  
DELENNE FRERES de Saint Hilaire de Brethmas : Devis de 5 145,81 € HT  
PAÏTA ELECTRICITE de Bagard : Devis de 7 081,25 € HT  
SOLUTON EXPERTISE-SINISTRES ELECTRICITE d'Alès : Devis de 6 426,65 € HT

**Après délibération, le Conseil Municipal retient, à l'unanimité, l'offre économiquement la plus avantageuse pour le devis d'électricité : L'entreprise DELENNE FRERES de Saint Hilaire de Brethmas pour le montant de 5 145,81 € HT.**

**3/ TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES BATIMENTS COMMUNAUX POUR ACCESSIBILITE PMR : CHOIX DE L'ENTREPRISE DE PLOMBERIE.**

Monsieur le Maire présente le cahier des charges et le probable calendrier de réalisation des travaux. Mme CAUSSE Ghislaine, Première Adjointe, indique que nous avons reçu trois devis.  
DELENNE FRERES de Saint Hilaire de Brethmas : Devis de 1 442,81 € HT.  
PAÏTA ELECTRICITE de Bagard : Devis de 2 277,00 € HT  
SOLUTON EXPERTISE-SINISTRES ELECTRICITE d'Alès : Devis de 2 600,00 € HT

**Après délibération, le Conseil Municipal retient, à l'unanimité, l'offre économiquement la plus avantageuse pour le devis de plomberie : L'entreprise DELENNE FRERES de Saint Hilaire de Brethmas pour le montant de 1 442,81 € HT.**

**4/ TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU NOUVEAU CIMETIERE : CHOIX DE L'ENTREPRISE.**

Monsieur le Maire rappelle que le Plan d'aménagement du nouveau cimetière est connu de tous et indique le probable calendrier de réalisation des travaux. Il précise qu'un règlement devra être établi rapidement. Mme CAUSSE Ghislaine, Première Adjointe, indique que nous avons reçu trois devis.  
ECO SYLVA de Salindres : Devis de 17 585,28 € HT.  
PEPINIERE DES ASTRIES d'Alès : Devis de 19 000,00 € HT  
ARNAL SoFoCev de St Martin de Valgagues : Devis de 18 800,00 € HT

**Après délibération, le Conseil Municipal retient, à l'unanimité, l'offre économiquement la plus avantageuse pour le devis d'aménagement du nouveau cimetière : L'entreprise ECO SYLVA de Salindres pour le montant de 17 585,28 € HT.**

**QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'une lettre reçu de l'indivision AMALRIC de Brouzet les Alès demandant la création d'un comité consultatif qui participerait à l'élaboration du PLU de la commune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures 30.